

# CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire spécifique > Test d'évaluation de français intégration, résidence, nationalité (TEF IRN)

← Retour à la recherche


## Test d'évaluation de français intégration, résidence, nationalité (TEF IRN)

Code de la fiche :  
**RS6775**


Etat :  
**Active**

↓ Télécharger ? Aide en ligne Europass

### L'essentiel

 **Code(s) NSF** **136** : Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

 **Formacode(s)** **15235** : Français langue étrangère

 **Date d'échéance de l'enregistrement** **01-10-2027**

Certificateur(s)	Résumé de la certification	Validation de la certification ou de l'habilitation	Secteur d'activité
Voie d'accès	Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations	Base légale	Pour plus d'informations

### Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
DIRECTION DE L'ACTIVITE INTERNATIONALE	130017270002 45	Le Français des affaires de la CCI Paris Ile-de-France	<a href="https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/">https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/</a>

# Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Le test d'évaluation de français intégration, résidence, nationalité (TEF IRN) est un test de français qui a pour objectif de mesurer le niveau de compétences en français à travers les capacités d'expression orale et écrite, de compréhension orale et écrite, ainsi que d'interaction en français des candidats, dans un contexte professionnel et quotidien.

Le TEF IRN évalue du niveau A2 au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Le TEF IRN concerne toute personne étrangère et/ou non francophone, en situation régulière sur le territoire français, souhaitant faire certifier son niveau en langue française dans le cadre d'une demande de naturalisation en France (niveau B2), ou d'obtention d'une carte de résident de longue durée (niveau A2).

Le TEF IRN contribue donc à répondre aux besoins d'intégration professionnelle (accès à la formation professionnelle, à l'emploi, ou la mobilité professionnelle) mais aussi sociale des personnes certifiées (maintien des individus sur le territoire français).

Compétences attestées :

Analyser différents types de documents courts, tels que des consignes, des instructions, des messages et des articles de nature personnelle et professionnelle, en mobilisant ses connaissances et ses références culturelles francophones et en reconnaissant les éléments linguistiques caractérisant chaque contexte, afin de réaliser des tâches adaptées et de les employer correctement dans des écrits courants et professionnels.

Analyser des énoncés personnels et professionnels dans des messages, des annonces ou des informations exprimées à l'oral, en identifiant le sens général des informations communiquées, en repérant l'enchaînement des idées et plus précisément l'information principale, afin de saisir le sens du message transmis par un interlocuteur et de réagir de façon adéquate dans une situation personnelle et professionnelle

Rédiger des textes courts relevant d'une situation courante ou professionnelle, en mobilisant des ressources linguistiques adaptées à la situation rencontrée, en employant le vocabulaire correspondant au contexte et au genre textuel, afin de questionner à l'écrit sur une situation et de rendre compte de ses propres expériences/idées de façon formelle et informelle.

Interagir avec un interlocuteur dans un contexte courant et professionnel, en mobilisant des ressources linguistiques, en s'exprimant avec le registre de langue et le vocabulaire adéquats, en déchiffrant les codes de communication et en adoptant une posture appropriée, afin de se faire comprendre d'un interlocuteur, d'obtenir et de transmettre des informations et des arguments lors d'un échange formel ou informel

Modalités d'évaluation :

Le TEF IRN se compose de 4 épreuves obligatoires et insécables, évaluant du niveau A2 au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe :

Une épreuve de compréhension écrite

Une épreuve de compréhension orale

Une épreuve d'expression écrite

Une épreuve d'expression orale

Chaque candidat reçoit une attestation sur laquelle le résultat des épreuves est exprimé sous la forme d'un score, permettant de lier le niveau de maîtrise des compétences constaté avec le CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues). Les attestations de résultats TEF IRN disposent de deux niveaux de validation des compétences linguistiques qui vont du niveau A2 au niveau B2 :

- Le niveau A2 est atteint si le certifié obtient un score compris entre 200 et 299 à chacune des épreuves.

- Le niveau B1 est atteint si le certifié obtient un score compris entre 300 et 399 à chacune des épreuves.

-Le niveau B2 est atteint si le certifié obtient un score compris entre 400 et 499 à chacune des épreuves.

L'attestation indique également le niveau de performance à chacune des épreuves, en précisant si le niveau global A2, B1 ou B2 est atteint.

L'évaluation se déroule au sein du réseau de partenaires habilités à préparer et organiser la mise en œuvre des évaluations permettant la délivrance du TEF IRN : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/trouver-un-centre-agree/>

## Validation de la certification ou de l'habilitation

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

le TEF IRN évalue du niveau A2 au niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.

Correspondance entre les scores TEF IRN et les niveaux du CECRL : 200 à 299 points : niveau A2 CECR atteint / 300 à 399 points : niveau B1 du CECR atteint / 400 à 499 points : niveau B2 du CECR atteint.

Pour le TEF IRN:

le niveau A2 est atteint si : 3 Epreuves sur 4 (CE ou CO ou EE ou EO) obtiennent 200 points ou plus et que la 4e épreuve (CE ou CO ou EE ou EO) obtient 167 points ou plus.

le niveau B1 est atteint si : 3 Epreuves sur 4 (CE ou CO ou EE ou EO) obtiennent 300 points ou plus et que la 4e épreuve (CE ou CO ou EE ou EO) obtient 267 points ou plus.

le niveau B2 est atteint si : 3 Epreuves sur 4 (CE ou CO ou EE ou EO) obtiennent 400 points ou plus et que la 4e épreuve (CE ou CO ou EE ou EO) obtient 367 points ou plus.

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

Non

## Secteur d'activité

Références juridiques des réglementations d'activité :

## Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

La certification est accessible à toute personne de plus de 16 ans et ayant déclaré sa capacité à lire des phrases simples écrites en français.

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		La correction des épreuves de compréhension écrite et orale est informatisée et ne requiert ainsi pas la présence d'un évaluateur ce qui permet d'assurer l'équité, la rapidité et la fiabilité de la correction/des scores. Les épreuves d'expressions sont corrigées à distance par un jury de certification composé au moins de deux évaluateurs qualifiés et pilotés par le certificateur. Les évaluateurs sont tous des professionnels qualifiés.	08-10-2024
En contrat d'apprentissage		X	-	-

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation continue	X		La correction des épreuves de compréhension écrite et orale est informatisée et ne requiert ainsi pas la présence d'un évaluateur ce qui permet d'assurer l'équité, la rapidité et la fiabilité de la correction/des scores. Les épreuves d'expressions sont corrigées à distance par un jury de certification composé au moins de deux évaluateurs qualifiés et pilotés par le certificateur. Les évaluateurs sont tous des professionnels qualifiés.	08-10-2024
En contrat de professionnalisation		X	-	-
Par candidature individuelle	X		La correction des épreuves de compréhension écrite et orale est informatisée et ne requiert ainsi pas la présence d'un évaluateur ce qui permet d'assurer l'équité, la rapidité et la fiabilité de la correction/des scores. Les épreuves d'expressions sont corrigées à distance par un jury de certification composé au moins de deux évaluateurs qualifiés et pilotés par le certificateur. Les évaluateurs sont tous des professionnels qualifiés.	08-10-2024
Par expérience		X	-	-

## Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

## Base légale

Date de décision	01-10-2024
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	01-10-2027
Date de dernière délivrance possible de la certification	01-04-2028

## Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-irn/>

Liste des organismes préparant à la certification :

**Liste des organismes préparant à la certification**

---

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

**Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation**